

Séance du 31 octobre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à faire une demande de subvention LEADER de 6470.45 € pour la restauration du petit patrimoine. Le cout total de l'opération est estimé à 8088.06 €.
- Accepte la nomination de Mme Florence Chaigneau comme agent recenseur et la proposition de rémunération sur la base du SMIC.
- Approuve le projet de convention avec la communauté de communes de Noblat pour la mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.
- Approuve l'adhésion auprès de l'association « OUI aux déviations de Feytiat et Panazol, pour le désenclavement de l'est du département ». L'association a pour but d'agir auprès des particuliers et des pouvoirs publics afin d'obtenir l'aménagement des déviations de Feytiat et Panazol. L'adhésion pour les communes de moins de 5000 habitants est de 50 €.
- Désigne M. Bruno Aucomte, délégué communal et Mme Laetitia Rouveix, suppléante, au sein de la commission de contrôle des opérations électorales. A partir du 1^{er} janvier 2019, il y a la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique) et la commission communale des listes électorales n'existera plus. Le Maire vérifiera les demandes d'inscription et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours contentieux des décisions du Maire, la commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée du délégué du Préfet, du délégué du tribunal et du délégué communal désigné parmi les conseillers municipaux.

Informations :

- ✓ **Cérémonie du 11 novembre** : Des barrières seront mises en place pour fermer la route et les cloches de l'église sonneront jusqu'à l'arrivée au monument aux morts.
- ✓ **Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor** : l'indemnité est de 330.19 € pour l'année 2018.
- ✓ **Lycée Bernard Palissy** : Un courrier du lycée de Saint Léonard qui fait part de ses inquiétudes sur la perte possible de la spécialité CAV (Cinéma, Audio, Visuel) enseignée au lycée.
- ✓ **Cantine scolaire** : Mme Peron et Demas ont présenté le bilan annuel de l'association de la cantine scolaire. La très bonne gestion du budget leur permet de toujours s'approvisionner en produits locaux et de favoriser les circuits courts.

Le camion benne communal est en service depuis septembre



Séance du 5 décembre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à représenter la commune en justice. Des administrés contestent la délibération de l'adoption du PLU en date du 27 juin 2018 et ont engagé une procédure au tribunal administratif.
- Autorise le Maire à payer et à recevoir des sommes à hauteur du ¼ des précédents budgets jusqu'au vote des budgets 2019.
- Donne son accord pour une participation employeur de 5 € par mois à la garantie prévoyance des 6 employés communaux.

Informations :

- ✓ **Ecole :** Appel à projets 2018 "Ecoles numériques innovantes et ruralité" (projet d'équipement de tableau blanc et tablettes) : une demande de subvention a été déposée par Mme CARPENET auprès des services compétents.
- ✓ **Personnel communal :** nomination de Mr ROUVEIX Dimitri en qualité d'adjoint technique stagiaire à temps complet au 1er décembre 2018.
- ✓ **Arbre de Noël :** Cette année l'arbre de Noël aura lieu le 21 décembre à Saint-Denis.
- ✓ **Vœux de la municipalité :** le 12 janvier 2019 à 18h00.
- ✓ **Repas des aînés :** le repas aura lieu le dimanche 3 février.
- ✓ **Congrès annuel des maires à Paris :** Le slogan **#MaCommuneJyTiens** a été lancé lors du Congrès par l'AMF (Association des Maires de France) en novembre 2018. L'objectif est de mobiliser les élus locaux, mais aussi les citoyens, pour qu'ils défendent l'échelon local.

La campagne s'appuie tant sur l'aspect pratique au quotidien des services communaux, que sur l'attachement des citoyens à leur localité. Elle a aussi pour but d'informer et de mobiliser les citoyens sur les multiples missions de proximité assurées par la commune et les élus.

Pour faire vivre cette campagne, tous ensemble, mobilisons-nous pour soutenir nos communes sur :

MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr.

- ✓ **Travaux « route de la Rue Haute » :** La route a été interdite à la circulation pendant 3 jours. Les employés communaux ont posé une buse en travers de la route pour permettre l'écoulement des eaux qui viennent du trop-plein de l'étang et ont refait la chaussée qui avait été bien abimée avec le débardage du bois.



Une information du PETR du pays de Monts et Barrages du 11 décembre :



Le CUCP (Comité Unique de Concertation et de Programmation) réuni le lundi 10 décembre a programmé une subvention FEADER/LEADER d'un montant de 6470.44 € pour notre projet de « restauration de petits patrimoines » dans le cadre du programme LEADER Monts et Barrages 2014-2020.

Rappel : Cette opération consiste à la restauration partielle de la Bascule au « Chatenet », de la fontaine au « Mas » et du puits à « Bas-Vaud » et sera financée à 80% par le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**.



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole pour
le Développement rural.
L'Europe investit dans les
zones rurales.

Un questionnaire sur l'étude de faisabilité d'une Maison de Santé pluri-professionnels multi-sites, à l'échelle de la Communauté de Communes de Noblat.

Un questionnaire établi par les services de La Communauté de Communes de Noblat est joint à la lettre municipale. Vous pouvez le remplir et le déposer en mairie. Vous pouvez aussi remplir ce questionnaire par internet sur le site de la commune : <https://saintdenisdesmurs.fr/> ou en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/elianeconseil/EnqueteCCNoblat/questionnaire.htm>

La Communauté de communes de Noblat et la mairie vous remercient pour vos réponses attendues avant le 13 janvier 2019.

Résultat concours départemental 2018 des « Maisons et fermes fleuries »

Diplôme d'honneur départemental	Mme GOURGEOT Patrick	catégorie « potager fleuri ».
Coup de cœur du jury départemental	Mme PECHOUX Florence	catégorie « ferme fleurie ».
3ème prix départemental	Mme LEOBON Ginette	catégorie « balcon ou terrasse »

Le résultat du concours communal est paru dans le bulletin municipal de septembre 2018.



La remise des orchidées et un diplôme a eu lieu le 4 décembre 2018 à la salle polyvalente en présence de M. J-C LEBLOIS.

M. Roulière des « Jardins de Plaisance » a offert une jacinthe à chaque participant.

Il a aussi fait un exposé expliquant les critères pris en compte par le jury du fleurissement sur la manière d'associer les plantes et le

panachage des couleurs.

Il a également projeté une vidéo montrant les plus beaux jardins de notre département.



Dimanche 11 novembre 2018

Le monument aux Morts de Saint Denis des Murs.



Pour célébrer le centenaire de la fin de la guerre 14/18, les cloches de l'église ont sonné à 11h et les enfants de l'école accompagnés de leur maîtresse ont lu le préambule d'un document réalisé par Patrick NARBONNE, *un enfant du pays*.

Les 51 « morts pour la France » du monument auxquels il convient d'ajouter le double de blessés, de gazés, de mutilés montrent à quel point notre commune a payé un lourd tribut. La population de Saint-Denis des Murs au recensement était de 1185 habitants.



Le document de M. Narbonne¹ est consultable à la salle de réunion du Conseil Municipal sur des panneaux et vous pourrez aussi en prendre connaissance lors de la cérémonie des vœux de la municipalité le 12 janvier 2019 à la salle polyvalente.

¹ Le document de M. Narbonne est un recensement civil et militaire des soldats de Saint-Denis des Murs « morts pour la France ».